



Intra 2017

préparer sa demande calendrier réunions d'information

Calendrier des opérations

Le serveur I-Prof (<https://bv.ac-guadeloupe.fr/iprof/>) pour la saisie des vœux en vue du mouvement intra-académique 2017 sera ouvert du **vendredi 24 mars à 7 heures** au **mardi 4 avril à 7 heures**. L'accusé de réception de demande de mutation arrivera dans les établissements dès le 4 mars et doit être retourné pour le 6 avril à la DPE.

Cette confirmation doit être vérifiée, éventuellement corrigée et signée. Il est plus que conseillé d'en envoyer un double au SNES Guadeloupe (guadeloupe@snes.edu) car l'an dernier des erreurs importantes avaient été faites par le rectorat.

Attention au délai, il n'est que de deux jours, il est donc impératif de préparer d'être attentif et d'avoir préparé les pièces justificatives à l'avance. Les services du rectorat voulaient que tout soit terminé avant les vacances scolaires qui débutent le 7 avril.

Les élus du SNES veilleront, comme à leur habitude, à ce que les opérations d'affectation s'effectuent dans la transparence et dans le respect de règles équitables dans l'intérêt de tous. C'est pourquoi aucun résultat ne peut être donnée avant la FPMA (Formation Paritaire Mixte Académique). Tous les ans, pendant la FPMA, les élus du SNES proposent des améliorations du mouvement. **Le rectorat a fixé la FPMA les 13 et 14 juin 2017 et le 16 pour les COP et les CPE.**

Calendrier des permanences du *SNES Guadeloupe*

Les élus SNES seront présents pour vous conseiller et vous aider à formuler de la manière la plus efficace vos vœux. Ces permanences sont ouvertes à toutes et à tous.

- Mercredi 22 mars de 14h à 17h
- Vendredi 24 mars de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30
- Lundi 27 mars de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30
- Mardi 28 mars de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30
- Mercredi 29 mars de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h
- Jeudi 30 mars de 14h à 17h
- Vendredi 31 mars de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30
- Lundi 3 avril de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30

Quelques précisions :

- **Toutes les heures indiquées sont en heure locale (il faut ajouter 5h pour Paris).**
- Les permanences sont au [local du SNES Guadeloupe \(2 résidence les Alpinias, Morne Caruel, Les Abymes\)](#)
- Les commissaires paritaires du SNES-FSU sont disponibles sur ces horaires au 0590.90.10.21 et par mail : guadeloupe@snes.edu.